

Thématiques	Questions/Remarques	Éléments de réponses
Mon Espace Santé	Qu'en est-il de l'accessibilité de Mon Espace Santé ?	Les fonctionnalités de Mon Espace Santé ont été développées en prenant en compte les déficiences visuelles. Un audit est en cours mais il s'agit d'une démarche longue, qui permettra de l'indiquer courant 2022.
Mon Espace Santé	Un proche aidant, une personne de confiance peuvent-ils se connecter à Mon Espace Santé d'un proche ?	<p>L'existence d'un réseau d'aidants professionnels et personnels est un enjeu identifié et instruit dans les réflexions autour des autorisations et du cadre légal de Mon Espace Santé.</p> <p>A ce stade, il est possible de se connecter au site en récupérant les codes d'accès de son proche. Mais la cible d'atteinte se situe autour de 3 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le mode dégradé actuel - Pour les aidants professionnels ; sécurisation via Aidant Connect, un service d'identification supporté par France Connect. - Pour les aidants non professionnels ; les réflexions sont actuellement engagées autour d'une gestion par délégation associée à la possibilité de disposer d'un Espace de Santé personnel ainsi que celui de la personne à charge. <p>Les réflexions sont en cours et seront confirmées prochainement.</p>
Pour aller plus loin		
Mon Espace Santé	Chaque résident ou personne de confiance doit-il donner son accord à l'ouverture de Mon Espace Santé ?	Comme pour tous les autres usagers, les résidents d'EHPAD vont se voir proposer le service Mon espace santé. Si aucune opposition n'est faite dans un délai de 6 semaines suivant l'envoi de la notification (par mail ou courrier), le compte sera créé automatiquement pour la personne. Les résidents peuvent se voir accompagner en composant le 3422 ou en se faisant aider par un proche.
Mon Espace Santé	L'application Mon Espace Santé sera-t-elle disponible sur mobile ?	Oui elle sera disponible au moment de la généralisation de Mon espace santé que ce soit sur App Store ou Play Store.
Mon Espace Santé	Pour certaines populations, est-ce que Mon Espace Santé pourra se faire par FaceID ou la voix ?	FaceID ou toute autre technologie de biométrie permettra de se connecter à l'appli smartphone de Mon espace santé. Le contenu de Mon espace santé sera optimisé pour être lisible par des lecteurs vocaux.

Mon Espace Santé	Concernant l'accès à Mon espace santé pour les personnes qui n'ont pas de N° de Sécurité Sociale. Mon espace santé est dans la loi et des usagers des ESMS peuvent ne pas disposer de n° de sécurité sociale. Est-ce qu'une solution est prévue à ce stade pour ces personnes ?	Les bénéficiaires de l'Aide Médicale Etat (AME) ne sont pas exclus du service Mon espace santé (décret n° 2021-1048 du 4 août 2021 relatif à la mise en œuvre de l'espace numérique de santé), mais ne bénéficieront pas de la création automatique de Mon espace santé en 2022, dans l'attente de la définition des conditions techniques permettant la création de leur service Mon espace santé. La loi ne prévoit pas d'opt-out pour les autres personnes qui ne seraient pas affiliées à l'Assurance maladie.
Mon Espace Santé	Comment les profils Mon espace santé des personnes sous mandat judiciaire vont-ils être gérés ? Comment donner l'autorisation ?	L'information concernant l'ouverture de Mon espace santé est envoyée à l'adresse connue de l'assurance maladie qui peut être celle du mandataire judiciaire dans certain cas. Il n'y a pas de procédure de délégation particulière.
DMP	Existe-t-il un risque de surcharger le DMP ?	Les freins identifiés aujourd'hui émergent davantage d'une faible alimentation du DMP. Les actions menées visent à inciter les professionnels à alimenter par couloir. Par exemple le volet de synthèse médical des médecins libéraux, les comptes-rendus de biologie des centres de biologies. L'objectif du DMP est de servir à la coordination des soins et en ce sens son alimentation n'est pas freiné à ce stade.
DMP	Comment gérer l'obsolescence des documents partagés sur le DMP ?	Les travaux sur le DMP sont axés sur l'alimentation de données structurées et permettant de suivre les évolutions. Les documents transmis sont datés et apparaissent chronologiquement, du plus ancien au plus récent. Les professionnels peuvent alors consulter le dernier document transmis ou suivre les évolutions.
Pour aller plus loin		
DMP	Est-ce que le personnel d'un EHPAD pourra consulter le profil Mon espace santé des résidents ?	S'ils sont professionnels de santé habilités à le faire, alors ils pourront consulter. Pour retrouver la liste des professionnels de santé habilités, vous pouvez consulter la matrice d'habilitation : https://www.dmp.fr/matrice-habilitation
DMP	Les usagers vont-ils devoir créer leur DMP ?	Non, en tant que brique de Mon Espace Santé, il sera ouvert par défaut sauf opposition.